



COMITE DIRECTEUR

PROCÈS VERBAL N°5 - SAISON 2020/2021 RÉUNION du 22 JUN 2021 (Visioconférence)

Préside	Patrick LEIRITZ
Participent	Catherine BAES, Kévin BERNARD, Gilberto DE BARROS FONSECA, Jean-Pierre DERREZ, Louis FLAMERION, Annick GEOFFROY, Karim GRIMET, Emmanuel JACOB, Clémence MEURET, Jany MONETTI, Richard PIOT, André RENARD, Paul ROZE, Laurent TRESSENS
Excusés	Pierre HEURTZ, Maxime KANDEL, Jean-Joseph SCHAEFFER
Assistent	Jean-François AUBRY (Président CDA), Eric GUILLIER (Agent administratif), Romain OFFROY (CTD- DAP), Jordan SIMON (Directeur)

1. CARNET DE VIE

- Décès :
- M. PICAUDE Dominique (Châteauvillain)
 - Mme PIOT Françoise (Maman de Richard PIOT)

2. APPROBATION PROCES-VERBAL

Le PV du 29 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

3. INFORMATIONS PRESIDENT

En préambule, le Président Patrick LEIRITZ présente, aux membres du Comité Directeur, Enzo PINAGOT, stagiaire assistant communication au District jusqu'au 30 juin 2021.

3.1 INFORMATIONS LGEF

Patrick LEIRITZ dresse un bilan des difficultés que peuvent rencontrer les « petits districts » comme la Haute-Marne, l'Aube ou encore la Meuse dans la ligue LGEF pour maintenir leurs aides suite à la diminution significative des subventions : ANS, répartition financière Ligue/District... ainsi que sur le plan sportif : diminution à une accession de Départemental 1 en Régional 3.

3.2 AIDE AUX CLUBS

Jordan SIMON fait un état des lieux des dernières aides mises en place :



15 MILLIONS D'EUROS EN ÉQUIPEMENTS POUR LE FOOTBALL AMATEUR

- Distribution de bons d'achat aux clubs amateurs qui disposent d'une école de football d'une valeur de 500 à 5 000 euros par club, en fonction du nombre de licencié(e)s, utilisables directement sur la plateforme footamateur.fff.fr. Ces bons seront distribués et activés en juin ;
- Distribution de dotations Nike gratuites destinées à tous les autres clubs amateurs ;



3.3 DATES DE RENTREE

Dates fédérales :

- 28 et 29 août : 1^{er} tour de Coupe de France
- 4 et 5 septembre : reprise des championnats Seniors
- 18 septembre : rentrée U10-U11 (plateaux interclubs)
- 25 septembre : rentrée U6-U9 (plateaux interclubs)

En conséquence de la saison blanche ainsi que des restrictions sanitaires dues à la COVID-19, il n'y aura pas d'Assemblée Générale d'été.

La prochaine Assemblée Générale du District Haute-Marne se déroulera donc en octobre ou novembre 2021.

3.4 CAMPAGNE ANS

Les dossiers pour le district Haute-Marne sont en augmentation, 9 clubs ont déposé un dossier en 2021.



3.5 PORTAIL CLUB

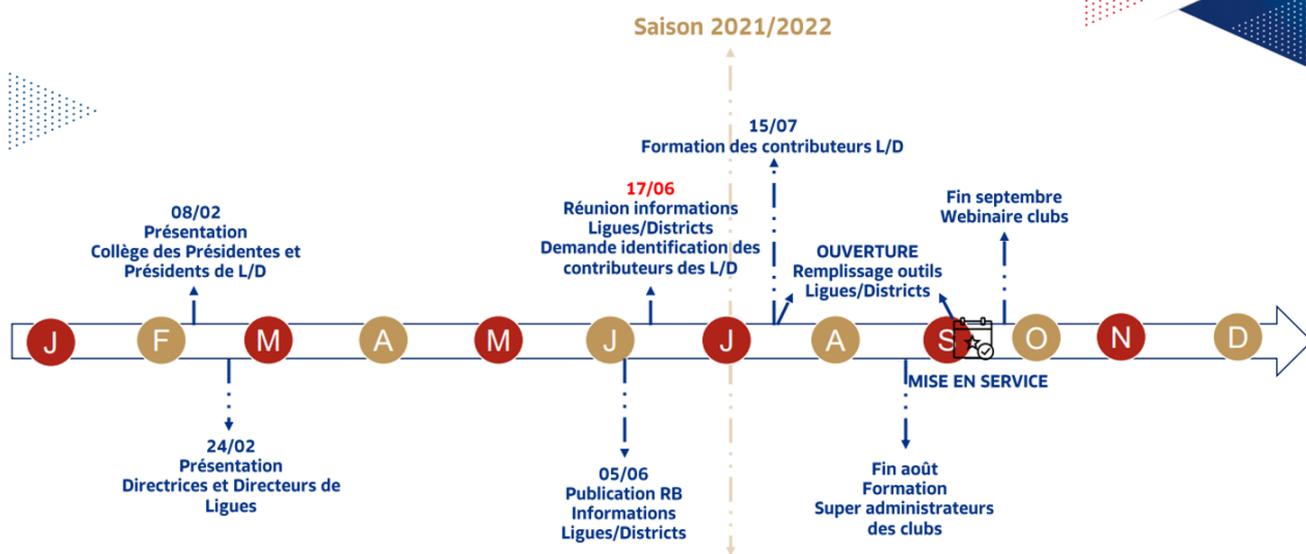
Dans un souci de simplification, une nouvelle plateforme va bientôt être mise à disposition des clubs, regroupant l'ensemble des applications qui leur sont destinées : Footclubs, Actifoot, MyCoach...

Chaque club pourra ainsi plus facilement gérer les accès de ses adhérents aux différentes applications.

Les fonctionnalités de l'outil

- Actualités de la FFF, des Ligues et Districts
 - Contenu personnalisable en fonction du profil de l'utilisateur (dirigeant, entraîneur de catégorie)
- Bloc documentaire
 - Contenu personnalisable en fonction du profil de l'utilisateur (dirigeant, entraîneur de catégorie)
- Bloc de promotion des services aux clubs
- Formulaire club : fiche d'identité, infos spéciales
- Accès aux outils digitaux
 - Gestion administrative
 - Gestion sportive
- Forum d'aide
- Connexion sécurisée et personnelle

Les étapes du déploiement de l'outil



3.6 LICENCE VOLONTAIRE

Pour qui ? Cette licence est « réservée à toutes les fonctions non-officielles au sein d'un club (parent accompagnateur, intendance, événementiel, buvette, ...) »

Pourquoi ? Afin de « capter, identifier et valoriser le plus grand nombre de personnes impliquées dans les clubs », elle permet de « souligner l'appartenance au club » et « redonner du sens aux fonctions essentielles de dirigeants de club et valoriser davantage leur rôle et leur niveau de responsabilité ». Elle va également permettre de « contrôler, à l'avenir, l'honorabilité de tous les bénévoles de club qui exercent leurs fonctions de façon régulière ».

Quelles conditions ?

- Avoir au moins 16 ans,
- Il n'est pas possible d'avoir à la fois une licence volontaire et une licence dirigeant dans le même club.
- Il est possible d'avoir plusieurs licences volontaires dans plusieurs clubs différents.

3.7 LABELS

Romain OFFROY dresse la liste des clubs labellisés :



3.8 PROJETS FAFA

Plusieurs projets sont en cours :

- **Commune d'Is en Bassigny** : vestiaires en cours de réalisation (fin de travaux juin 2021)
- **Commune de Vaux/Aubigny** : terrain synthétique terminé (en attente classement CRTIS)
- **Commune de Poissons** : dossier en phase de règlement (21/02/2021)
- **Commune d'Ageville** : dossier en phase de règlement (PV de visite transmis)
- **Commune de Doulaincourt** : club house terminé (dossier en cours), à visiter pour PV
- **Club d'Eclaron** : minibus en attente de livraison.
- **Commune d'Eclaron** : terrain à 8, dossier en phase de règlement.

4. STATUT FINANCIER

Le Statut Financier du District Haute-Marne est reconduit à l'unanimité pour la saison 2021-2022.

5. RESSOURCES HUMAINES

Les salariés du District sont toujours en activité partielle. Celle-ci se poursuivra en juillet et août : présentiel, télétravail, congés payés...

Durant cette période, une permanence sera toutefois assurée tous les matins du lundi au vendredi (excepté en période de congé).

6. REFORME DES COMPETITIONS

Seulement la moitié des clubs ayant répondu au sondage début juin concernant la réforme des compétitions, ce dernier n'étant donc pas assez significatif, le Comité Directeur décide à l'unanimité de reporter cette réforme.

Cette réforme de championnats sur deux phases pourra par-contre être mise en place, selon les engagements et à titre expérimental, en Départemental 4 dès la prochaine saison 2021-2022.

7. VIE DES CLUBS

Le Comité Directeur donne son accord pour la reprise d'activité des clubs :

- Condes Us
- Mandres Rs

Et la création d'un nouveau club :

- St Urbain Fc

8. PROGRAMME DE RELANCE

Depuis janvier, Romain OFFROY s'est rendu dans les clubs pour y organiser 35 séances avec les jeunes. Plus de 90% des clubs ayant des jeunes ont été visités.

Objectif des visites : apporter un soutien aux clubs pour essayer de trouver des solutions pour améliorer leur école de football et leur accueil, fidéliser ses éducateurs en réalisant des actions concrètes.

Des formations d'éducateurs ont été dispensées en visio.



9. POINT ARBITRAGE

Jean-François AUBRY, Président de la CDA, dresse le bilan des réunions de cette dernière en visio : malgré l'arrêt des compétitions, les commissions nouvellement formées ont bien travaillé.

Désormais, les arbitres doivent remplir une fiche de renseignements chaque année à l'aide d'un formulaire numérique.

Un projet est en cours afin d'uniformiser les frais d'arbitrage ligue sur la LGEF.

Jean-François AUBRY présente ensuite le nouveau règlement intérieur de la Commission de l'Arbitrage : le Comité Directeur valide à l'unanimité les modifications apportées à celui-ci.

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1 Statut de l'arbitrage

La Commission du Statut de l'Arbitrage propose les modifications suivantes sur la réglementation des arbitres auxiliaires :

- a) Dates limites pour pouvoir couvrir son club pour le Statut de l'Arbitrage :
 - **31 août** : date limite de la demande de la licence joueur ou dirigeant
 - **31 octobre** : date limite d'apposition de la mention « Arbitre auxiliaire » sur la licence

Le Comité Directeur donne son accord mais précise que cette mesure devra être soumise au vote lors de la prochaine assemblée générale d'hiver.

- b) Nombres de matches : lorsqu'un auxiliaire n'arbitre aucun match de la saison, sa licence d'auxiliaire ne pourra être renouvelée la saison suivante.

Le Comité Directeur décide de ne pas se prononcer et demande que cette proposition soit revue et/ou corrigée par les commissions concernées.

10.2 Rappel réglementaire

Règlements particuliers du District Haute-Marne, Article 14.1, Pratique U17 en Seniors :

Dans les compétitions de District, les joueurs U17 surclassés peuvent jouer, uniquement dans l'équipe représentative du club.

Le nombre de ces joueurs U17 est limité à trois sur la feuille de match.

10.3 Courrier

Demande de dérogation des clubs de Chevillon et Wassy en entente chez les jeunes pour autoriser la participation de 8 joueurs U14 en catégorie U16 alors que le règlement n'en prévoit que trois.

Le Comité Directeur précise qu'on ne peut déroger aux règlements généraux de la FFF et ne peut donc donner suite à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Le Secrétaire Général
Paul ROZE



Le Président,
Patrick LEIRITZ

